

## Commission FOQUALE

Tableau de synthèse

<b>I - Prévention</b>	<p><u>Identification de Signes de décrochage chez un élève :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absentéisme,</li> <li>- Passivité,</li> <li>- Problème de comportement,</li> <li>- Baisse des résultats,</li> <li>- Manque de motivation,</li> <li>- Problèmes médicaux,</li> </ul>	<p><u>Alerte par l'équipe éducative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de la situation en GPDS</li> </ul>		<p><u>Analyse par l'équipe éducative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de prévention du décrochage scolaire : étude de la problématique de l'élève.</li> <li>- Siècle module suivi des élèves, (admin.)</li> </ul>	<p><u>Répartition des rôles et des actions, Choix et Mobilisation des outils</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens</li> <li>- Changement d'orientation</li> <li>- Soutien</li> <li>- Parcours aménagés</li> <li>- Travail sur le projet</li> </ul> <p>Retour de bilan en GPDS</p>
<b>II - Signalement</b>	<p><u>Si décrochage Avéré :</u></p> <p>Inscription dans SIECLE BEE du motif de sortie.</p> <p>Vérification et mise à jour des coordonnées de l'élève et des responsables légaux dans la BEE.</p>				<p>Transmission de la Fiche Départ MLDS au CIO du district avec la solution réelle ou envisagée.</p>
<b>III - Suivi et prise en charge des décrocheurs</b>	<p><u>Dans chaque établissement : État des lieux des sortants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Édition de la liste des élèves non scolarisés Siècle module remédiation (octobre et mars).</li> <li>- Vérification et modification le cas échéant dans la BEE,</li> <li>- Entretien de situation à mener avec les sortants (CIO - EPLE).</li> </ul>	<p><u>Édition par l'établissement du tableau de suivi après comparaison nationale SIEI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage du devenir des non scolarisés :</li> <li>- CFA</li> <li>- enseignement agricole</li> <li>- Education Nationale hors Académie</li> <li>- Suivi Missions Locales</li> </ul>	<p>Analyse, définition d'axes de progrès pour retravailler à la prévention des sorties.</p>	<p><u>Réseau FOQUALE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'action dans le cadre de la MLDS :</li> <li>- DAIP</li> <li>- Bac Pro 1an</li> <li>- Bac Technologique 1an</li> <li>- MOREA</li> <li>- ITAQ</li> <li>- Parcours aménagés</li> <li>- Clauses sociales.</li> </ul>	<p><u>Pour chaque plateforme : Édition de la liste des décrocheurs (IEN - IO/CIO) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification avec les établissements,</li> <li>- Entretiens de situation (CIO, partenaires...),</li> <li>- Proposition de parcours diversifiés individualisés.</li> <li>- SAS MLDS</li> <li>- Missions Locales</li> <li>- CFA</li> <li>- E2C</li> <li>- Pôle Emploi,</li> <li>- Rescolarisation,</li> <li>- Associations, etc.</li> </ul>

## Commission FOQUALE

### Composition :

La commission FOQUALE est constituée de :

- un responsable de réseau, chef EPLE désigné par le Recteur
- l'Inspectrice de l'Education Nationale - Information Orientation du département
- 3 chefs d'établissements représentant les collèges, les LEGT et les LP
- le chef d'établissement support du DAIP
- le directeur de CIO responsable de la plateforme
- les directeurs de CIO du BEF
- le référent MLDS/DSDEN
- une conseillère technique du SSFE
  
- un représentant des établissements du privé
- un représentant des lycées agricoles *si représentés dans le BEF*
- un représentant des CFA publics
  
- les référents décrochage des établissements du BEF en fonction des thématiques abordées.

### La commission FOQUALE a 3 fonctions principales :

- L'observation du phénomène de décrochage scolaire au niveau du bassin.  
Les membres du réseau procèdent au repérage des difficultés rencontrées en établissements.
  
- Réflexion et analyse des problématiques du décrochage. Les membres du comité de réseau mutualisent les ressources du bassin pour apporter des réponses aux besoins recensés, notamment par la mise en place de différentes actions, notamment MLDS.

### - La prise en charge des décrocheurs.

Les décrocheurs sont rencontrés par les PsyEN puis après examen des situations, le responsable plateforme fait des préconisations de scolarisations (DAIP, Parcours Individualisé, réorientations...). Il revoit en plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) les situations hors scolarisations.

La commission FOQUALE se réunit une fois toutes les 6 semaines.

Les différents membres du comité de réseau constituent le lien avec les acteurs opérationnels (référents décrochage d'établissement, coordonnateurs DAIP, équipe éducative : enseignants, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), Conseiller Principal 'Education (CPE), Psychologue de l'Éducation Nationale (PsyEN), personnels sociaux et de santé, etc. Ils participent à leur sensibilisation sur les phénomènes d'absentéisme et de décrochage scolaire, communiquent sur les démarches opérationnelles à mettre en œuvre (mise en place des GPDS, utilisation des Fiches Départ, parcours aménagés...).

Le référent MLDS DSDEN se charge d'effectuer les comptes rendus des commissions FOQUALE et les transmet aux niveaux académique (MLDS) et départemental (IEN IO).

En fin d'année scolaire, la commission FOQUALE établit un bilan qualitatif et quantitatif de son activité. Ce bilan renseigne sur les difficultés repérées, les pistes de réflexion, les actions menées, le résultat de ses actions ; le nombre de dossiers d'entretiens de situation examinés et les solutions apportées ainsi que des données chiffrées sur les Fiches Départs.

Il doit être retourné à la MLDS au niveau académique et à l'IEN-IO du département.

#### Le référent décrochage :

À la rentrée scolaire 2013, en appui des réseaux FOQUALE, des référents "décrochage scolaire" ont été nommés dans les établissements à fort taux d'absentéisme et de décrochage, puis dans tous les LP ; ils sont désormais présents dans tous les types d'établissements dès le collège.

Selon les établissements, la mission de référent décrochage peut être exercée par un chef d'établissement adjoint, CPE, enseignant. Le référent décrochage est nommé par le chef d'établissement.

#### Son rôle :

- impulser une dynamique sur la prévention du décrochage scolaire,
- faciliter la communication entre les différents membres du personnel de l'établissement,
- faciliter la communication avec les familles,
- participer au repérage des besoins et à la mise en place des actions de remédiation : aménagement d'emploi du temps, parcours aménagé...

Ce rôle est précisé dans une lettre de mission académique que le chef d'établissement personnalise pour l'adapter au contexte.

En 2020-2021, l'académie Nancy-Metz compte 240 référents décrochage scolaire. Leur nombre a doublé en trois ans.

### **INSERER LA LETTRE DE MISSION DES RDS ET SON ANNEXE LIEE**

#### Le réseau FOQUALE et les plates-formes

Le réseau FOQUALE a un rôle complémentaire à celui des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Les jeunes en raccrochage peuvent être adressés par FOQUALE aux PSAD et réciproquement.

L'objectif visé est la fluidité des parcours accompagnés entre les dispositifs grâce à des conventionnements avec les partenaires de multiples horizons, dans l'objectif de l'accès à la qualification et/ou à l'insertion.

